

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	30 (1958)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Le problème de l'alcool
<b>Autor:</b>	Espagne, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124719">https://doi.org/10.5169/seals-124719</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le problème de l'alcool

Nous avons beaucoup hésité à publier l'article qu'on va lire: d'abord parce que ce qui se passe en France ne nous regarde que très indirectement (surtout ce qui peut nous sembler sujet à critique); et aussi parce que cette étude, pour intéressante qu'elle soit, nous aurait semblé assez éloignée de nos préoccupations, si nous n'avions pas reçu tout dernièrement le communiqué que voici, et qui nous a immédiatement déterminés à faire taire nos hésitations. Ce problème, d'ailleurs, est-il uniquement français?

## Parce que nous sommes victimes de nos conditions de vie, de logement, de travail...

*Et l'alcool, ce magicien, en est un...*

*Pour oublier la monotonie d'un travail mécanisé à outrance, sans but, ni joie...*

*Pour oublier le logement trop étroit, où les enfants se cognent, s'énervent, pleurent... et énervent...*

*Pour oublier cette société qui n'est pas à la taille de l'homme... beaucoup, parmi nous, n'ont qu'un seul refuge: le bistro, ce salon du pauvre...*

*Et cela durera tant que la société ne sera pas réorganisée de telle sorte que les salaires seront vraiment «vitaux», que la femme restera à son foyer et que chaque famille jouira d'un logement à sa mesure.*

*Cette réorganisation sociale indispensable implique une éducation préalable, car si le taudis engendre l'alcoolisme, l'alcoolisme entretient le taudis et la misère...*

*En effet, la consommation d'alcool a un rapport direct avec la construction: c'est ce qu'il ressort des statistiques suivantes:*

Consommation	Logements (1953)
France . . . . .	22 l. par habitant
Angleterre . . . . .	9 l. par habitant
Allemagne . . . . .	6 l. par habitant
	116 000
	319 000
	453 000

## Le problème de l'alcool

Au début de février dernier, le *Sunday Times* de Londres évaluait avec tristesse les ravages provoqués en France par le vin et l'alcool. Il écrivait que les Français consacrent aux boissons alcoolisées 7,5% de leurs dépenses, autant qu'aux dépenses d'hygiène et de santé; qu'une famille française moyenne dépense en boissons alcooliques plus du double des sommes qu'elle consacre à l'éducation de ses enfants; que six cents alcooliques graves doivent être hospitalisés tous les mois par l'Assistance publique; enfin, que les frais d'hospitalisation, de sécurité sociale, d'indemnisation des accidents causés par l'alcool, ainsi que les subventions directes ou indirectes accordées aux producteurs de vin et d'alcool coûtaient 700 milliards par an à l'Etat.

Tel est, en effet, le sombre mais hélas! véridique tableau de la charge écrasante que l'aberrant régime de l'alcool et des boissons alcoolisées fait aujourd'hui peser sur notre économie.

Ce problème, il faut le dire, n'est que rarement abordé sous cet angle. Les arguments qui, dans ce domaine, s'opposent à grand fracas, esquivent soigneusement cet aspect économique et financier.

D'un côté, tout un prêchi-prêcha moralisant, toute une poussiéreuse rhétorique de dames patronesses constipées dénonce les méfaits de l'alcoolisme, envisagé comme une punition divine qui s'abat sur les familles des mauvais ouvriers, et met en branle tout un appareil de slogans imbéciles, du type «que de grands verres on pourrait remplir avec les larmes que le petit verre a fait couler».

De l'autre, les bons vivants, les joyeux suceurs de pot, les *recordmen* de la chopine et autres *stakhanovistes* du comptoir, ont toujours en réserve un vieux bisaïeu, grand peloteur de

bouteilles devant l'Eternel, ce qui ne l'empêcha pas de ne traverser qu'à cent deux ans révolus d'un accident de bicyclette, et prennent volontiers à leur compte cette réflexion célèbre: «Il y a trop de vin dans le monde pour dire la messe, il n'y en a point assez pour faire tourner les moulins, donc il faut le boire.»

Et puis, il faut bien dire que ce n'est pas très facile de parler de l'alcool en France: on a vite fait de passer pour un réactionnaire forcené, acharné à priver de leur gagne-pain les milliers de petites gens qui produisent, transforment et vendent les boissons alcoolisées; ou encore, pour un redoutable pisso-froid et empêcheur de boire en rond, déterminé à mettre tout le pays à la camomille et à la grenadine.

### *L'alcool aliment... de la conversation*

Or, le problème n'est pas là: dans un vieux pays de vignobles et de vergers, comme est la France, la consommation de vin et d'alcool constitue une donnée historique, économique et sociologique importante, et pose donc des questions auxquelles il ne peut pas être répondu comme on le ferait aux îles Galapagos. De plus, la consommation modérée de boissons alcoolisées ne doit pas être confondue avec l'alcoolisme, et, bien qu'il ne constitue pas à proprement parler un aliment, puisqu'il ne contient pratiquement pas d'éléments nutritifs et que l'énergie qu'il fournit n'est utilisable ni pour le travail musculaire, ni pour le réchauffement de l'organisme, le vin pris en quantités physiologiquement raisonnables est un des facteurs de cette sociabilité aimable que l'on se plaît à reconnaître aux Français: il contribue à entretenir une certaine gaieté, un certain optimisme, qui ont leur prix dans la vie, et qui font que, si l'abus est condamnable, l'usage reste parfaitement recommandable.

Mais il y a un problème de l'alcool. Ou plutôt, il y en a plusieurs. Il y a d'abord, c'est un fait, un aspect médical, qu'on peut schématiser sous le nom d'alcoolisme. Et, bien que ce ne soit pas notre propos que d'en parler ici, il serait stupide de le passer sous silence. Disons donc simplement que l'alcoolisme aigu comme d'ailleurs l'imprégnation éthylique inapparente, dégradent l'organisme, et, en tout cas, le rendent impropre à conserver le rythme, les efforts, l'attention, les réflexes qu'exige la vie moderne, qu'ils empêchent donc leur victime de dominer le monde extérieur, mais la transforment en sujet passif.

Rabelais, déjà, qui fut, on nous l'accordera, tout le contraire d'un buveur de tisane, faisait dire à l'un de ses personnages, le médecin Rondibilis, s'adressant à Panurge: *Par l'intempérance du vin advient au corps humain refroidissement du sang, relâchement des nerfs, hébétation des sens, perversion des mouvements. De fait, vous voyez peint Bacchus, dieu des ivrognes, sans barbe et en habit de femme, comme tout efféminé, comme eunuque...*

Il y a, secondement, un aspect politique. Celui-ci, on ne l'aborde jamais que sur la pointe des pieds. Et pourtant, il est particulièrement grave: la puissance électorale et politique des producteurs et des vendeurs d'alcool, des bouilleurs de cru, des viticulteurs, des débitants de boissons, des grandes sociétés d'apéritifs et spiritueux, brouille le fonctionnement de la démocratie parlementaire et arrive à réduire à zéro la

volonté de la nation. N'est-il pas vrai, par exemple, que, créé et subventionné par les pouvoirs publics pour développer les exportations de vins excédentaires, le Comité national de propagande en faveur du vin a pu consacrer jusqu'à une époque récente la plupart de ses crédits (47 millions en 1953) à une publicité en faveur de la consommation en France même?

N'est-il pas vrai aussi que deux gouvernements au moins, celui d'Antoine Pinay et celui de René Mayer, sont «tombés» en 1952 et en 1953 pour avoir voulu porter la main sur la chasse gardée des alcooliers? Et, dans son numéro de juin 1953, la revue *Alcools et Dérivés*, organe des fabricants d'alcool, n'avouait-elle pas elle-même: *Les réformateurs du régime de l'alcool n'ont pas hésité à «chambarder» tout le régime de l'alcool et à enlever aux producteurs agricoles les quelques sécurités élémentaires que ce régime leur donnait. Alertés par les représentants de l'agriculture, nos députés ont réagi. Et c'est probablement une des raisons qui ont motivé la chute du Gouvernement Mayer.*

Et ce n'est pas nous, mais M. Vincent Auriol, alors président de la République, qui, dans un discours prononcé à Pau le 29 juin 1953, dénonçait: *Ces féodalités d'intérêts... qui, outrepassant leurs fonctions légitimes, tendent à se substituer au gouvernement, et font peser sur le Parlement des pressions aussi impudentes que scandaleuses.*

#### *Une conspiration contre la classe ouvrière*

Et il y a, troisièmement, un aspect sur lequel un silence discret est toujours observé: nous voulons dire l'émasculation de la classe ouvrière par les féodaux de l'alcool et du vin.

Il y a longtemps déjà que les plus lucides des militants ouvriers ont dénoncé le tort immense que l'alcoolisme avait fait au prolétariat – non pas dans le sens où l'entendent les pieuses âneries des ligues antialcooliques, qui rêvent d'un Etat social où l'ouvrier sobre et père de huit enfants met à la caisse d'épargne l'argent qu'il ne dépense pas au café – mais dans le sens qu'ont éclairé Merrheim, Monatte, Lenoir et tant d'autres: une immense conspiration contre l'âme ouvrière, dont on sait bien que, privée des moyens de se cultiver sérieusement, et imbibée d'alcool, elle serait mûre pour toutes les exploitations, toutes les oppressions: c'est Merrheim par exemple qui, en 1913, dans la préface du livre *La Métallurgie*, écrivait: *L'ignorance, la bestialité, la brutalité font prime sur le marché du travail, sont encouragées afin de maintenir les travailleurs dans la dépendance, dans la servitude... Nul doute en effet que c'est, avec l'alcoolisme, l'ignorance dans laquelle on maintient les travailleurs de la métallurgie qui paralyse et rend incohérente toute action.*

Sans doute tous ceux que l'alcool fait vivre n'ont-ils pas de si noirs desseins. Mais il leur est difficile de reconnaître la nocivité des boissons qu'ils produisent, vendent et consomment eux-mêmes abondamment. Naturellement portés à minimiser les dégâts, ils se font les complices inconscients de ceux qui, tout en échafaudant d'immenses fortunes, spéculent sur l'amollissement de la classe ouvrière et tentent, en sapant son énergie, de confisquer sa liberté et sa dignité.

Cela étant dit, et il fallait le dire, voyons un peu maintenant la place que tient l'alcool dans l'économie française. Quelques chiffres, d'abord, permettent de situer le problème.

#### *Pourquoi l'Algérie crève-t-elle de faim sur ses vignes?*

Un million cinq cent mille hectares de terres sont consacrés à la vigne et produisent actuellement de 50 à 60 millions d'hectolitres, sans compter 400 000 hectares en Algérie, produisant 12 à 15 millions d'hectolitres.

Première constatation: la consommation ayant été de 49 millions d'hectolitres en 1955/1956 (chiffre d'ailleurs jamais atteint depuis dix ans), il y a, tous les ans, 15 à 20 millions d'hectolitres excédentaires. C'est pourquoi, depuis 1931, existe un système ruineux de distillation obligatoire, sur lequel nous reviendrons.

Deuxième constatation: au moins 200 000 à 300 000 hectares pour la France métropolitaine, et 70 000 à 100 000 hec-

tares pour l'Algérie, représentent des vignobles excédentaires – alors que la production céréalière algérienne n'a jamais rejoint le niveau moyen annuel de 20 millions de quintaux qu'elle atteignait il y a soixante ans, et que, depuis ce temps, la population a plus que doublé; alors aussi que les agrumes, facilement exportables, ne couvrent que 25 000 hectares – et que, on le sait, les musulmans ne boivent pas de vin.

Existe-t-il au moins des chances d'exporter ce vin? C'est le grand espoir des viticulteurs, qui comptent beaucoup sur le Marché commun pour écouter en Europe leurs excédents de vins ordinaires, puisque ce sont ceux-ci, et non les vins de qualité, qui encombrent le marché. Or, ils n'oublient que trois choses:

— dans l'Europe des six, seuls le Français et l'Italien sont gros buveurs de vin (137 litres par an pour le premier, 84 pour le second, contre 8 litres pour l'Allemand et 6 pour le Belge);

— l'Italie est aussi un gros producteur (sa récolte 1956 a dépassé notre récolte métropolitaine) et ses exportations de vins de qualité courante sont de même importance que les nôtres (400 000 à 500 000 hectolitres environ);

— les prix français sont particulièrement élevés: 350 francs le degré-hecto à la production (80 francs de plus qu'il y a un an), contre 260 francs le degré-hecto en Italie et 160 francs en Espagne.

L'espoir des débouchés extérieurs est donc grandement illusoire. Nous ne sommes pas à la veille de voir cette production excédentaire résorbée par d'autres moyens que les catastrophiques opérations de distillation obligatoire.

L'alcool, lui, a deux régimes: les achats par la Régie générale et la distillation en franchise par les bouilleurs de cru.

#### *Les bouilleurs de cru, ou le triomphe de l'anarchie*

Ceux-ci étaient moins de 100 000 à la fin du Second Empire. Ils sont plus de 3 000 000 aujourd'hui. Leur privilège est un des plus répugnantes scandales de ce temps: exonérés de tout impôt pour 10 litres d'alcool pur, ils distillent en fraude une quantité au moins équivalente à celle qui fait l'objet du privilège et, dans certaines régions de Normandie et de Bretagne, l'Administration des contributions indirectes, devant certaines émeutes, a même dû renoncer à tout contrôle.

Quant à la Régie des alcools, elle a, on le sait, un monopole de droit pour l'achat et la vente de tous les alcools autres que ceux produits par les bouilleurs de cru, ou distillés par les fabricants d'eaux-de-vie, ou importés de l'étranger.

Créée pendant la guerre de 1914-1918, alors qu'il fallait stimuler la production d'alcool de betterave et de mélasse pour fabriquer des explosifs, elle a été maintenue par la pression des intérêts coalisés des betteraviers et des alcooliers.

Regardons-y d'un peu plus près. L'alcool, c'est un fait, est une matière première indispensable pour un certain nombre d'industries. Il en faut 350 000 hectolitres pour la fabrication d'apéritifs et liqueurs, 50 000 hectolitres pour le vinaigre, 1 200 000 hectolitres pour l'industrie (produits chimiques, pharmacie, parfumerie, chauffage et éclairage) et 200 000 hectolitres pour l'exportation. Total des débouchés normaux: 1 800 000 hectolitres.

Or, première constatation: l'Etat, ligoté par les engagements que lui ont imposés les producteurs, a été obligé, jusqu'en 1953, d'acheter tous les ans environ 4 millions d'hectolitres d'alcool (5 300 000 hectolitres en 1950/1951, 4 052 000 en 1951/1952), soit beaucoup plus du double de ces débouchés.

Deuxième constatation: ces achats portaient pour 60 % environ sur l'alcool de betterave, car le prix de celui-ci était beaucoup plus rémunérateur que le prix offert par les raffineurs de sucre. Résultat: déficit en sucre, excédents d'alcool inutilisables. Mais, depuis 1953, des mesures courageuses ont été prises et la production d'alcool de betterave est passée de 3 400 000 hectolitres en 1950/1951 à 1 700 000 hectolitres en 1956, le prix étant par ailleurs modifié pour diminuer l'avantage dont bénéficiait jusqu'alors l'alcool par rapport au sucre.

Troisième constatation: la Régie achète chaque année au prix fort des alcools de pomme: 300 000 à 500 000 hectolitres, à 144 francs le litre en 1956 (dépense: 6 à 7 milliards), parce qu'on fait des pommes à cidre en excédent et que les agriculteurs normands ont bien meilleur compte à vendre leur alcool à la Régie qu'à produire des fruits de table. (Conséquence: l'Angleterre achète 160 000 tonnes de pommes à couteau par an au Canada, en Italie, en Hollande, partout, sauf en France, qui n'en produit même pas assez pour sa consommation intérieure.)

#### *Am stram gram, alambic et foire d'empoigne...*

Quatrième constatation: la viticulture fonctionne sur un système artificiel, qui consiste à faire subventionner les mauvaises piquettes par les producteurs de bons vins et par les contribuables. Expliquons-nous: il y a d'abord la distillation obligatoire des marcs et des lies (prestations viniques), produisant un alcool inutile acheté 70 francs le litre par la Régie, bénéfice net pour les gros viticulteurs (les petits ne sont pas contraints à cette prestation), puisque, de toute façon, il s'agit de sous-produits sans aucun intérêt économique. Il y a ensuite le fameux système de la distillation obligatoire des excédents de vin, joliment agrémenté de l'astuce des transferts. Tous les ans, on fixe, compte tenu de la récolte, un tonnage de vin qui ira à l'alambic (pour les six dernières années, cela a représenté 30 millions d'hectolitres). Les excédents sont répartis au prorata de leur production individuelle entre les assujettis, qui peuvent, ou bien faire distiller leurs propres surplus, ou bien trouver un autre récoltant consentant, moyennant une soule de 100 à 200 francs par litre d'alcool, à distiller son vin à leur place. Résultat: il existe maintenant un nombre important de viticulteurs se consacrant exclusivement à la production d'un vin imbuvable, destiné à ces seuls transferts de distillation. Ils fabriquent artificiellement des excédents, qui ne servent à produire que de l'alcool acheté 132 francs le litre par la Régie.

Cinquième constatation: la Régie revend à perte l'alcool aux utilisateurs; elle accorde ainsi une subvention annuelle de 3 milliards aux industries chimiques et de 2 milliards aux consommateurs d'alcool à brûler.

Sixième constatation: il n'est pas vrai qu'il existe d'autres débouchés possibles pour l'alcool. Prenons deux exemples: les supercarburants ternaires et les exportations.

#### *Deux bonnes opérations financières*

L'alcool carburant demeure la pire affaire financière qu'on puisse imaginer. Elle consiste, en effet, à substituer à un produit (l'essence), qui coûte actuellement à l'économie nationale 18 francs le litre, un autre produit (l'alcool), lui revenant entre 75 et 320 francs, selon les origines. Or, cet alcool est bien vendu 85 francs le litre aux pétroliers, mais comme l'Etat leur restitue, sous forme de détaxations, la différence entre cette somme et le prix réel de l'essence, soit 67 francs, l'opération est, de toute façon, perdante. De plus, l'alcool est un mauvais produit énergétique, puisqu'il faut plus de calories pour le produire qu'il n'en fournit lui-même (la seule distillation d'un hectolitre de betteraves exige 70 à 80 kg. de charbon).

Quant aux exportations, comme le prix mondial de l'alcool est inférieur au prix payé par la Régie aux producteurs nationaux, la France vend donc à perte. C'est ainsi que, pendant la guerre de Corée, la Régie a vendu aux Etats-Unis de l'alcool destiné à faire des explosifs, et que les milliards qu'elle y a perdus ont constitué une véritable subvention des contribuables français au Trésor américain.

#### *Faisons nos comptes*

Essayons maintenant de faire une première addition. Les recettes fiscales et parafiscales procurées par la vente des boissons alcoolisées (droits de circulation, droits de consommation, licences sur les débits de boissons) ont été de 54 milliards en 1952. Elles sont estimées à 80 ou 90 milliards pour 1957.

De son côté, le bilan de la Régie des alcools est équilibré: 25 milliards d'achats d'alcools, plus 3 milliards de frais de fonctionnement et 28 milliards de ventes d'alcools. Mais cet équilibre est artificiel, puisque, on l'a vu, la Régie facture, par exemple, l'alcool 85 francs le litre aux pétroliers et que ceux-ci ne le payent, en fait, que 18 francs, le reste leur étant remboursé par l'Etat sous forme de détaxations fiscales, et que les déficits provenant des exportations, des ventes à telle ou telle catégorie d'utilisateurs industriels, sont compensés par le budget public. On peut, bien qu'aucun chiffre ne soit jamais publié sur cette question, estimer à une bonne quinzaine de milliards le déficit réel du mécanisme des alcools.

En outre, il y a les conséquences indirectes de la production et de la consommation d'alcool.

L'alcoolisme a provoqué directement 18 000 décès en 1955. Il est responsable de 50% des maladies mentales, il aggrave ou prolonge 40% des maladies, entraîne un accroissement de 30% de la durée moyenne d'hospitalisation, provoque de 20 à 35% des accidents du travail et de la circulation, est la source de 70% des dépenses pénales ou d'éducation surveillée.

A partir de ces données, on évalue que le coût correspondant des dépenses de l'Etat et des collectivités publiques directement imputables à l'alcoolisme (sécurité sociale, assistance médicale, hôpitaux, asiles, etc.) est de 215 milliards en 1956, contre 152 en 1954, 215 milliards, soit 7% des impôts, la moitié des sommes consacrées à nos investissements.

Mais il y a plus: on estime que, sans l'alcoolisme, la mortalité entre 35 et 50 ans baîsserait de 55% chez les hommes et de 50% chez les femmes. La durée moyenne de vie des Français pourrait être de 4% plus élevée qu'elle n'est aujourd'hui, ce qui représenterait un gain de 2,5% d'heures de travail. Cette perte d'activité entraînée par la surmortalité alcoolique était estimée à 325 milliards en 1954, elle est de l'ordre de 400 à 450 milliards pour 1957, sans compter les 6 millions de journées de travail perdues chaque année par l'excès de consommation d'alcool (accidents, maladies), qui représentent une perte de production de 20 à 30 milliards.

En outre, si, au lieu de produire des pommes immangeables, du vin imbuvable et des betteraves en excédent, l'agriculture française se consacrait à l'élevage, à la production de fruits de table, aux textiles naturels et aux oléagineux, elle pourrait exporter en Europe de 50 à 100 milliards de francs de produits supplémentaires tous les ans.

Enfin, 4 millions de Français vivent de l'alcool, certains exclusivement, d'autres en partage avec d'autres activités, ce qui donne un équivalent de 1 600 000 travailleurs à temps complet. Si 500 000 de ces 1 600 000 travailleurs étaient progressivement transférés à d'autres activités, plus productives et plus utiles, la production nationale pourrait augmenter de 2%, évaluation minimum, c'est-à-dire de 340 milliards sur la base du produit national de 1956 (17 000 milliards).

#### *Garçon, l'addition...*

##### Totalisons:

Les recettes du Régime de l'alcool et des boissons alcoolisées ne dépassent pas, soyons bons princes, 100 milliards.

Les dépenses et les pertes de production entraînées par ce régime sont de 215 milliards pour les charges dues directement à l'alcoolisme, de 15 milliards pour le déficit réel de la Régie des alcools, de 400 milliards au minimum pour la moins-value de production due à la surmortalité alcoolique, de 20 milliards pour la perte de production due à l'absentéisme et à la morbidité alcooliques, et de 340 milliards en raison de l'emploi, dans un secteur sans intérêt économique, d'au moins 2,5% de la population active française. Total: 990 milliards, à quoi il faut ajouter une perte de 50 à 100 milliards sur les exportations agricoles.

On pourra retourner ces chiffres dans tous les sens. On pourra dire que, quoi qu'on fasse, il subsistera toujours un alcoolisme résiduel et que, en mettant les choses au mieux, ces dépenses ou ces pertes de production ne pourraient pas être réduites de plus de moitié. Quoi qu'il en soit, il apparaît

à tout observateur de bonne foi que le régime d'alcool en France est comme une sangsue collée à l'économie française. A ce prix-là, la fortune de quelques-uns est bien chèrement acquise.

Démocrates, nous en avons assez de voir que, comme le proclamait récemment M. René Coty, *les organes centraux de la démocratie ne sont plus à la mesure de la puissance grandissante des féodalités*. Epris de progrès social, nous en avons assez de voir quelques coalitions d'intérêts poursuivre leur lent mais efficace travail de dégradation des forces vives du pays. Contribuables, nous en avons assez de payer des impôts pour subventionner des activités économiques nuisibles ou pour réparer les dégâts provoqués par l'égoïsme inconscient ou délibéré de quelques-uns. Mal logés, nous en avons assez de voir que les sommes follement gaspillées au

titre de l'alcool pourraient permettre au moins de doubler le nombre des logements neufs construits chaque année en France. Soucieux de progrès économique, nous en avons assez de constater que l'économie de notre pays est tout entière obérée par la charge que font peser sur elle une production excessive de vin et d'alcool, et une consommation hypocritement encouragée pour maintenir les revenus d'un seul groupe social.

Les moyens d'en finir avec ce fléau et cette tyrannie ont été cent fois décrits. Face aux puissants «féodaux» de l'alcool et du vin, il faut que les forces de progrès, de liberté et de justice de la nation, maintenant averties de l'enjeu, sachent arracher aux responsables les mesures qui mettront un terme à cet anachronisme et qui nous ouvriront enfin les chemins de la prospérité et du bien-être.

FRANÇOIS ESPAGNE.

(*La Coopération de Production.*)

## Conférence de l'habitation à Stockholm

La participation à la Conférence de l'habitation à Stockholm le 31 juillet – quarante-trois délégués de vingt-et-une organisations de seize pays – peut fort bien indiquer l'importance qu'on attache aux buts et à l'œuvre du Comité auxiliaire de l'habitation. Des organisations de Ghana, de Malaisie, de Norvège et de Suède étaient représentées pour la première fois.

A une réunion du comité avant la conférence, M. H. Ashworth, secrétaire-administrateur de la Coopérative Permanent Building Society (Grande-Bretagne), ancien vice-président, fut élu à l'unanimité à la présidence. M. Sven Kypengren, de la HSB (Suède), fut élu à l'unanimité au poste de président adjoint du comité. A l'ouverture de la conférence, il souhaita une chaleureuse bienvenue à cette première réunion d'experts en matière d'habitation, convoquée à Stockholm sous les auspices de l'ACI.

Passant en revue les travaux du comité depuis la conférence de Paris, 1954, M. Ashworth rendit d'abord hommage à feu Thor Pedersen, premier président du comité, de 1952 jusqu'à sa mort, en avril 1957. Expert en matière d'habitation au Danemark, M. Thor Pedersen s'intéressait beaucoup à toutes les questions se rapportant à l'habitation, surtout à ses besoins sociaux et culturels que, estimait-il, l'habitation coopérative était en mesure de si bien satisfaire. Son esprit capable et cultivé, la chaleur de sa personnalité, sa direction et son amitié nous manqueront beaucoup.

### Echange de vues

Etant donné le volume de l'habitation coopérative en Europe, poursuivit le président, le comité, en tant que groupe central de discussion, répond à un besoin évident pour l'échange de vues et d'idées, surtout en une période de grande activité de logement comme la période présente. Au cours des cinq années de son existence, les sociétés coopératives d'habitation ont joué un rôle important dans la construction d'habitats, mais il y a toujours une grande pénurie de logements et un grand besoin de remplacer les vieux logements, surtout dans les grands centres de population. La hausse récente des taux de l'intérêt et d'autres problèmes financiers tendent à désavantager les organisations coopératives d'habitation, et dans certains pays il y a une tendance, de la part des gouvernements, sous la pression de l'inflation, à réduire l'assistance jusqu'ici accordée aux sociétés coopératives ou autres de logement.

Des études de projets coopératifs de logement dans les pays où ont eu lieu des réunions du comité sont un aspect précieux de ses travaux, le secrétariat continue de commu-

niquer des informations en matière d'habitation et de statistiques, et depuis la dernière conférence, l'étude sur les finances de l'habitation en Europe occidentale, avec l'approbation de l'Exécutif de l'ACI, a été publiée et a connu un bon tirage dans les éditions anglaise, française et allemande.

(Suite en page 19.)

---

## Les ensembles mobiliers de Théo Jakob

Une révolution qui dure quarante ans n'est plus une révolution. La tension des esprits, le feu des convictions, la nouveauté des principes, exigent la brièveté explosive de l'action et la rapidité de l'exécution. C'est pourquoi la période critique de l'évolution que nous vivons depuis la fin de la guerre de 1914–1918 ne doit pas être située dans les débuts, à la naissance de cette évolution, lorsque divers groupements de novateurs se lançaient dans une bagarre dangereuse, mais bien actuellement, où leurs idées attiédies, émoussées, se propagent plus placidement dans le public.

On sait qu'une des ambitions de ces novateurs était de débarrasser les formes dans lesquelles nous sommes appelés à vivre de ces décorations futilles qui en souillent l'organisme. Il serait navrant, certes, qu'ils y aient réussi au-delà de leurs espérances. Il serait navrant que la nudité qu'on nous propose un peu partout aujourd'hui ne soit que l'effet d'un nettoyage en somme assez facile, et non la recherche de cet «idéal de perfection» dont parlait quelque part Le Corbusier, et qui, lui, est un objectif longuement, patiemment, douloureusement élaboré.

Les créateurs de meubles doivent savoir que, lorsqu'ils ont répondu à l'utilité, à la stricte utilité, ils n'ont réalisé que la partie la plus facile de leur tâche: la noblesse de la proportion demande d'autres efforts. Il est bon, face à une mode assez énervante, face à un parti pris assez superficiel où peut-être un certain snobisme joue son rôle, il est bon de s'en souvenir, et de s'y attacher avec conviction.

P. J.